OGA informations

N°153 / DÉCEMBRE 2018

Méli-Mélo !

Le food truck : nouvelles voies, tous azimuts

Bienvenue dans l'ère du soft skill

Le droit d'accès pour tous à une information claire

Le trail : une course à la performance et au marché

Sécurité informatique : mettez en œuvre les bonnes pratiques

Peut-on quitter la « Sécu » ?

L'hydrogène, pétrole du futur !

Le prélèvement de l'impôt à la source

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

ACGA 52
ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS DE LA HAUTE-MARNE

OGA informations

N°153 / DÉCEMBRE 2018

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

S O M M A I R E

3 THÈME DE RÉFLEXION
LE FOOD TRUCK : NOUVELLES VOIES, TOUS AZIMUTS

5 CHANGER D'ÈRE
BIENVENUE DANS L'ÈRE DU SOFT SKILL

6 LES JARGONS
LE DROIT D'ACCÈS POUR TOUS À UNE INFORMATION CLAIRE

7 SAINTE ÉTHIQUE
LE TRAIL : UNE COURSE À LA PERFORMANCE ET AU MARCHÉ

8 SÉCURITÉ INFORMATIQUE
METTEZ EN ŒUVRE LES BONNES PRATIQUES !

9 AFFILIATION
- PEUT-ON QUITTER LA « SÉCU » ?
- PROTECTION INSUFFISANTE POUR LES PAMC (PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX CONVENTIONNÉS)

10 ACTUALITÉS

11 NOUVEAU MONDE
L'HYDROGÈNE, PÉTROLE DU FUTUR ?

12 LE COMPATRIOTE VOUS INFORME
LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

13 CHIFFRES CLÉS
AU 30 SEPTEMBRE 2018

14 LE MONDE SELON GUDULE
LITTLE BIG SMARTIEN

15 VU & REVUE DE PRESSE

16 LA VIE DE VOTRE CENTRE

édito

Méli-Mélo

On dirait que » pour la période des fêtes qui s'annoncent – *comment ça, pas pour tout le monde ?*– pour saluer dignement le passage d'une année à l'autre, on aurait le droit de tout mélanger. On le ferait dignement dans les moyens de tous.

On reprendrait, en en transformant légèrement le sens, la catallaxie (cette théorie économique élaborée par le libéral et nobélisé Hayek). On changerait simplement le terme « échange » par « mélange ». On serait riches, quoi ?

On enverrait de vrais courriers, mais n'importe quoi quand même. À une grand-tante, une copie de notre avis d'impôt, à une belle-sœur la facture de notre garagiste, à notre médecin traitant, une photo de la motocyclette de notre grand-père ?

Tout ça pourrait réjouir la période et, loin de créer un imbroglio véritable, ce « nœud dans les draps » de nos voisins transalpins, on se retrouverait devant la richesse nouvelle du véritable méli-mélo, on se prouverait par a+b que le mélange enrichit. Même trop riche en huile, juste parce qu'il est mélange. Une réalité augmentée, quoi ?

Quand on sait que méli-mélo, en sanskrit ou presque, pourrait signifier « chemise repassée », on ne peut qu'accepter l'idée que le mélange vivifie. Même la science serait d'accord, qui vient de repérer chez nous autres sapiens des gênes de Néandertal.

On dirait que ce serait pour Noël ?

OGA infos

OGA informations

Bulletin d'information publié par le OMGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex
Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution
Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (OMGA 74 Annecy)
Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaproges : Murielle Loison. OMGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.
Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. ***Impression*** Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.
N° ISSN 0294-2127.

Crédits photos : CGA / AdobeStock / Fotolia

LE FOOD TRUCK : NOUVELLES VOIES, TOUS AZIMUTS

par Laurence Maillard et La belle idée

En 2016, certains « experts » estimaient que les deux tiers des 700 food trucks exploités en France allaient déposer le bilan. Aujourd'hui le nombre progresse doucement et l'offre ne cesse de s'étoffer. Et pas seulement dans les grandes villes.

Après avoir ravitaillé les villages de nos campagnes, le commerce ambulant d'autrefois, sillonnant les zones reculées ou mal desservies, s'établit désormais en ville et en périphérie. Les camionnettes d'antan, livrant le pain, le lait, la viande ou les journaux, s'offrent une nouvelle jeunesse grâce aux food trucks relookés (camions restaurants sur quatre roues) qui, depuis 2010, connaissent un franc succès. Avec un camion neuf équipé pro (environ 50 000 €) et une solide présence sur les réseaux sociaux, l'aventure peut démarrer. Ils seraient aujourd'hui entre 700 et 1 000 à sillonner les routes de France, de plus en plus spécialisés. Et la tendance n'est pas marginale car nombre de marques de l'agro-alimentaire comme Richesmonts, Allavalle ou Monoprix, ont intégré ces modes de consommation dans leur stratégie.

Sur les places, les marchés, les parkings, à la sortie des piscines, des concerts et des salles de spectacles… Vous trouverez ces boutiques nomades un peu partout. Ce qui permet aux organisateurs d'évènements de se délester du service de restauration. Et ce qui permet, pour les commerçants, d'aller directement à la rencontre des clients. Familiers d'Instagram, de Pinterest et Facebook, les trucks savent parler à leurs clients, principalement de jeunes urbains, adeptes de réseaux sociaux. Une photo et un commentaire partagé valent mieux qu'une campagne de communication.

À Aubigny-sur-Nère, la très médiévale « cité des Stuarts » entre Sologne et Berry, chaque vendredi soir depuis mai 2018, un nouveau restaurant tient la vedette : 40 couverts à midi, jusqu'à 100 en soirée, avec essentiellement des produits locaux. C'est le food truck « La fine bouche », créé en 2015 dans les environs d'Orléans, classé excellent sur Trip advisor. Cédric Dejiraud circule du lundi midi au vendredi soir avec ses spécialités de hamburgers.

Les petits plats dans les grands

Et au-delà des burgers, pizzas, bagels, crêpes et glaces (produits désormais « classiques » dans les food trucks), arrive maintenant toute une déclinaison de produits : les plats de plus en plus inventifs surfent sur la vague du bio, du sain et du naturel, de la cuisine esprit bistrot ainsi que sur les cuisines du monde.

« Et Toque », basé à Tours, propose des déjeuners sains, savoureux, variés et équilibrés, s'adaptant à la saisonnalité et au marché. Son chef Emmanuel, un passionné de cuisine, opère depuis 25 ans dans la restauration. Son concept repose sur le « fait maison », suivant les saisons avec des plats simples et frais qui changent tous les jours. Installé à deux pas des entreprises, bureaux et domicile des tourangeaux, ce food truck allie saveur et manger rapide pour un prix moyen de repas entre 7.50 € et 11 € (au menu : carpaccio de dorade ou osso bucco…).

Signe des temps, on voit même des food trucks lors des mariages ! Que ce soit au cocktail, au diner ou pour le brunch le lendemain, le food truck séduit par son originalité, ses prix attractifs (comptez entre 5 € et 15 € par personne) et son allure décontractée et très ludique.

Souplesse et liberté

Séduits par ce type de commerces ambulants, les créateurs de food trucks troquent la nécessité de payer un loyer dans le cas d'un restaurant fixe, contre une impression de liberté et de souplesse. Impressions qui peuvent être relatives car les demandes d'implantation de food trucks en centre-ville se donnent, depuis quelques années, moins facilement. Il faut plutôt tabler sur les entreprises implantées dans les zones industrielles, assez enclines à proposer à ces commerces ambulants de garer leur camionnette devant leurs locaux.

Le Truck, tremplin vers un restaurant

Mamma Gina a été l'une des vedettes du Food truck en région lyonnaise… Jessica Proietto se rêvait cuisinière mais avait une formation de secrétaire assistante. Jusqu'au jour où elle a craqué, suivi les formations de base et lancé son food truck sur une base de recettes italiennes : *« Ça a très vite très bien marché, les bons emplacements étaient beaucoup plus faciles à obtenir qu'aujourd'hui »*. Depuis quelques mois, Jessica est restauratrice à l'enseigne Mamma Gina à Charly au sud de Lyon ; le labo est aujourd'hui la cuisine du restaurant, mais le food truck lui manque, à ses clients aussi.

Explorer d'autres marchés, d'autres territoires… d'autres métiers

« Ils auraient aussi bien pu viser la Place Bellecour à Lyon ou la Place de Jaude à Clermont… mais le public ne convenait pas ». Le BUS 26, restaurant ambulant installé – comme son nom l'indique – dans un bus aménagé, se déplace mais s'installe pour quelques semaines sur des sites remarquables (si possible d'Auvergne) où les 2 créateurs de ce drôle de resto, né en 2015, régalent leurs convives sur des menus de 35 à 55 € avec des produits locaux. L'esprit food truck est là, il monte en gamme, en ambition culinaire… Et aussi en ambition stratégique. Est-ce que ça marche ? En ce moment sur le site web vous pouvez lire « Le bus 26 est complet pour l'année 2018 ».

Bref ces camions, ces « boutiques ateliers » mobiles font des émules. C'est le monde du vin qui a suivi très vite. Les « wine trucks » se multiplient : le précurseur, le « Saint-Emilion Wine trip », « Camions trinqueurs ». Et la tendance camion ne s'arrête pas : deux tailleurs parisiens Blandin et Delloye ont lancé cette année leur « Suit Truck » salon d'essayage et atelier de retouche mobile… Le sur-mesure à votre porte.

Le modèle de ces « trucks » se décline sous diverses formes : fleuristes, coiffeurs, esthéticiennes, vendeurs de vêtements, toiletteurs pour chiens… Et même certaines professions libérales comme les architectes. Une évolution du non sédentaire tous azimuts… !

Mobile, éphémère, de qualité, voilà les 3 piliers du développement des « trucks » en France. n

BIENVENUE DANS L'ÈRE DU SOFT SKILL*

par Chantal Brunas Cassinin

Lorsque l'intelligence collective se met en place dans l'entreprise, c'est l'ensemble du projet de l'organisation qui devient plus robuste, plus performante et plus résiliente.

Les outils numériques révolutionnent le marché économique et le monde du travail doit s'adapter. Pour rester concurrentielles, les entreprises ont besoin de salariés « agiles » avec une capacité à travailler par projet. Pour mener à bien cette transformation, les salariés et employeurs doivent développer des qualités hors du champ des compétences classiques : les soft skills ou « savoir être » professionnel qui font appel à l'intelligence émotionnelle. Bien sûr les compétences techniques des équipes et des dirigeants (les hard skills) sont toujours essentielles, mais la vitesse d'évolution est telle que la mobilisation de ces capacités d'adaptation devient un enjeu clé pour les dirigeants. Ces compétences nous les avons tous, il n'y a rien à apprendre, juste avoir envie de bouger, changer. C'est donc un enjeu important pour les entreprises de miser sur le capital humain et mobiliser les salariés.

> « J'avais l'impression que je devais faire preuve d'ouverture et de fermeture en même temps. »

Jacques, dirigeant de TPE me fait visiter son entreprise avec plaisir… et fierté. Des salariés souriants, un dirigeant serein, content de m'inviter dans la salle où toutes les semaines des réunions informelles ont désormais lieu à l'initiative de salariés pour discuter des commandes et projets en cours. *« Vous vous rappelez, il y a quelques mois, tous les voyants étaient au rouge. La banque – pour me suivre – me demandait d'augmenter la rentabilité. Je ne respectais pas les délais, je transmettais les dossiers destinés à la production en urgence en communiquant avec le personnel d'une façon autoritaire. J'étais réticent au changement. En quinze ans… des habitudes s'installent… ».* En fait, lentement, le piège de la compétitivité se refermait sur l'entreprise.

« Je me suis posée la question : suis-je capable de changer ? J'ai identifié ma manière de fonctionner, de gérer les situations de crise… Je me sentais seul dans l'entreprise. Alors j'ai fait appel à un conseiller. Il m'a donné des clefs pour communiquer avec les salariés. Ensemble nous avons innové : ils participent aux projets. Ils sont ravis ».

Tout autant que l'investissement technique, la capacité à créer une dynamique, un élan fédérateur, de la bonne volonté, discuter, débattre, faire émerger des propositions, des solutions, inventer, bref à mobiliser l'intelligence collective est la clé de cette performance… et de la sérénité retrouvée du dirigeant.

L'entreprise dans son ensemble a tout à gagner ; petits pas après petits pas, les salariés développent leurs compétences au sens large, les « soft-skills » et l'entreprise peut ainsi améliorer sa capacité à surmonter rapidement les perturbations économiques. Bienvenue dans le monde du soft skill, bienvenue dans le monde de la résilience économique.

Tous les experts s'accordent sur un point : les chefs d'entreprise et les salariés des entreprises du futur auront un haut niveau de compétences techniques « hards skills » et de savoir-être « soft-skills ».

* compétence comportementale.

LE DROIT D'ACCÈS POUR TOUS À UNE INFORMATION CLAIRE

par Marie-Paule Amat

Si tous les métiers possèdent leur jargon, le vocabulaire des notaires est réputé pour être particulièrement opaque. Molière en aurait fait un hors d'œuvre.

Entre formules latines et tournures complexes – *De cujus Ab Intestat* –, clause de préciput, tontine, la grosse, le monde des notaires ne renie pas son héritage de la charge des Tabellions [*« Fonctionnaire chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires »*]… il n'est pas toujours simple de s'y repérer… on en sourit presque croyant retrouver le Trissotin de Molière dans *« Les femmes savantes »*, personnage qui se dissimule derrière les mots latins. Alors même que la portée des actes que l'on signe chez son notaire est souvent extrêmement et juridiquement engageante, la compréhension des informations communiquées reste essentielle.

Pourtant, il existe des règles européennes pour une information « facile à lire et à comprendre ». Valables pour les notaires comme pour les autres professions, ces règles ont pour but d'aider les personnes à rendre l'information qu'ils produisent accessible à tous. Grâce à de bonnes informations, les gens apprennent ce qu'ils ont besoin de savoir. Ce qui les aide à faire des choix et à prendre des décisions tout seul.

Les personnes handicapées intellectuelles sont le premier public concerné par ces règles et qui commencent à en bénéficier. Si elles n'obtiennent pas de bonnes informations, elles sont mises de côté, doivent attendre que d'autres personnes fassent des choix et prennent des décisions pour elles.

> « Toute personne a le droit d'avoir accès à une information claire, pour lui permettre d'être active dans son milieu personnel et social. »

Créer de bonnes informations signifie créer des informations FALC, Faciles À Lire et à Comprendre. Pour bien réussir cela, il faut suivre des règles. Et ces règles s'appliquent à tous : les juristes, les informaticiens, les médecins… et les experts-comptables.

L'utilisation des mots simples, faciles à comprendre, se fait avec des exemples pris dans la vie de tous les jours. Des phrases courtes et positives permettent à l'ensemble des personnes de comprendre et d'assimiler les notions que vous souhaitez transmettre. Sur un document imprimé, une bonne mise en page rendra la lecture plus aisée – *pas de fond de page, polices classiques sans ombrage, aligner le texte à gauche et éviter de le justifier* –. Beaucoup de personnes trouvent que lire n'est pas facile. Pour illustrer votre texte, vous pouvez utiliser des photographies, des dessins ou des symboles adaptés aux gens à qui vous vous adressez. Dommage que ces méthodes soient pour l'instant ciblées « sur les publics en difficultés ». Essayez de comprendre une information sur les taux pour le prélèvement à la source (encadré) et vous verrez que le « handicap » est très général.

« Comprendre » les calculs de prélèvement à la source

Numérateur : Impôt sur le revenu total x Revenus nets dans le champ de la réforme / Totalité des revenus nets (dans le champ et hors champ de la réforme).

Dénominateur : Totalité des revenus dans le champ de la réforme pour leurs montants déclarés s'agissant des revenus avec collecteur et leurs montants imposables, s'agissant des revenus soumis aux acomptes.

Pour en savoir plus…

http://www.unapei.org/IMG/pdf/Guide_ReglesFacileAlire.pdf

LE TRAIL : UNE COURSE À LA PERFORMANCE ET AU MARCHÉ

par Cécile Gruet, La belle idée

Montagnes, forêts, rivières… Les coureurs de pleine nature, « les trailers », sont de plus en plus nombreux. Et les entreprises qui le comprennent, ont le vent en poupe.

L'Ultra Trail du Mont-Blanc, c'est 168 km, 10 000 mètres de dénivelé positif et autant en descente, un terrain de jeu à cheval sur 3 pays (France, Italie et Suisse), la promesse de passer au moins 2 nuits à courir ou marcher, 9 200 participants sur les 5 épreuves différentes… Et un panier moyen de 170 € par trailer, pour tout ce qui est achat de matériel, de textiles techniques, de produits alimentaires particulièrement énergétiques. Les fabricants d'équipements et de produits nutritifs, ont bien compris que surfer sur l'intérêt d'un million de trailers avait un sens. Surtout depuis les années 2000, avec l'explosion du nombre d'événements en tous genres, l'envie d'une bonne partie des pratiquants de calculer leurs temps, et la tendance de certains à les partager sur les réseaux sociaux…

Selon l'enquête « Think tank trail », menée en 2013, plus de la moitié des trailers interrogés disent consacrer environ 1 000 € par an pour leurs participations à des courses et pour leur équipement.

Des chaussures toujours plus légères, des bâtons toujours plus pratiques, des sacs à dos toujours plus robustes… Les fabricants se sont engouffrés dans la brèche de la course à la performance. Comme Salomon qui d'entrée de jeu, a pris le virage du trail en lançant des chaussures et des vêtements dédiés et qui réalise grâce à cela 70 % de son chiffre d'affaires en 2017[1]. Ou bien Raidlight-Vertical (groupe Rossignol), fondé en 1999 par Benoit Laval, trailer passionné, générateur du concept de station de trail, qui conçoit et commercialise des textiles ultra-techniques pour coureurs de tous niveaux. Et qui s'est doté en 2014, d'un atelier dédié à la fabrication d'équipements, à proximité du siège et du centre de R&D, à St-Pierre-de-Chartreuse, en Isère.

Le boom de la nutrition sportive

Et puisque le sport n'est pas qu'une question de matériel, des entreprises ont placé leurs pions sur le créneau généralement porteur de la nutrition. Baouw Organic, basée à Annecy, constatant l'absence d'offres de produits énergétiques bios à destination des sportifs, s'est engouffrée dans la brèche en 2014. **Au menu :** des barres nutritionnelles bio, sans colorant, sans conservateur, mais avec des ingrédients bruts et naturels *(fibres d'acacia, gentiane, amandes…)*. **Objectif :** éviter les produits classiques aux indices glycémiques élevés, pouvant causer des coups de fatigue. Les résultats sont là : en 2 ans, Baouw Organic a au compteur plus de 600 points de vente en France, y compris Botanic et Le Vieux Campeur, et plusieurs dizaines à l'étranger.

« Mens sana in corpore sano », *(un esprit sain dans un corps sain)* qu'ils disaient. Le « Toujours plus loin, toujours plus haut, toujours plus fort » fait place au « Toujours plus sain, toujours plus léger, toujours plus éthique »… Ce qui n'interdit pas de s'intéresser au marché, celui des trailers mais aussi celui des familles et des accompagnants, grands consommateurs sur les lieux de courses. n

1. Source : enquête Think Tank Trail, 2013.

METTEZ EN ŒUVRE LES BONNES PRATIQUES !

par Murielle Loison

Gérer les mots de passe, déjouer l'hameçonnage, sécuriser ses appareils, savoir réagir face à une demande de rançon…
4 thématiques que le chef d'entreprise doit s'approprier !

Face à la profusion des mots de passe, la tentation est forte d'en avoir une gestion trop simple. Or, un mot de passe digne de ce nom est un mot de passe : différent pour chaque site, avec une douzaine de signes (majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux). Le meilleur des mots de passe est un mot de passe secret. Si l'on vous le demande, même pour une « maintenance » ou un « dépannage », c'est que vous êtes face à une tentative de piratage.

Retenir une dizaine de mots de passe complexes étant humainement difficile, avoir recours à un gestionnaire de mot de passe peut être une bonne solution.

À l'abordage des données

L'hameçonnage est une technique destinée à leurrer l'internaute via un faux message, SMS ou appel. Le but : voler des données personnelles pour en faire un usage frauduleux.

Pour éviter cela, ne communiquez pas d'informations sensibles, et ne cliquez jamais sur un lien douteux. Si le mal est fait, n'ayez aucune hésitation : faites opposition et déposez plainte.

Vous pouvez signaler tout message douteux à Signal Spam *www.signal-spam.fr*, et toute adresse de site d'hameçonnage à Phishing Initiative qui en fera fermer l'accès *www.phishing-initiative.fr*. Autre option : vous faire aider par **Info Escroqueries**[1].

[1] *0 805 805 817 (appel gratuit)*

Protéger les supports mobiles

Les tablettes et smartphones, qui remplissent aujourd'hui les mêmes fonctions que les ordinateurs, n'ont pas la même sécurisation… Plus facilement subtilisables, il est recommandé de les protéger par un code d'accès et par un verrouillage. Activez aussi l'option de chiffrement de vos données qui empêchera une personne malintentionnée de contourner vos codes d'accès pour récupérer vos données.

Comme pour votre ordinateur, utilisez une solution de sécurité contre les virus. Enfin, d'une manière générale, désactivez toutes les connexions sans-fil quand vous ne vous en servez pas (Wi-Fi, Bluetooth, NFC, GPS…).

Pour aller plus loin

La sécurité informatique vous préoccupe :

> consultez le site : *www.cybermaveillance.gouv.fr*
> formez-vous avec les cours gratuits diffusés par l'ANSSI *www.secnumacademie.gouv.fr*
> sensibilisez vos salariés à ces pratiques.

Rançongiciel : données contre argent

Vous avez fait attention à ne pas ouvrir les pièces-jointes provenant d'expéditeurs inconnus, surtout celles aux extensions exotiques telles que « exe », « vbs » et « scr ». Pourtant, un jour, votre ordinateur, tablette ou smartphone est bloqué par un rançongiciel, et il vous est demandé de fournir une certaine somme en échange de la restauration des fichiers.

Après avoir déconnecté votre appareil du réseau Wifi et débranché l'alimentation électrique (en cas d'infection, cela permet d'éviter sa propagation), signalez ce chantage sur *www.internet-signalement.gouv.fr* et portez plainte. Ensuite, consultez le site *www.nomoreransom.org* interface entre les victimes et les fournisseurs de solutions.

Une chose à garder en tête : la meilleure façon de ne pas être vulnérable, c'est de sauvegarder ! Il est recommandé de créer 2 copies de sauvegarde : l'une sur le « cloud », et l'autre sur un support physique (disque dur, clé USB…). n

PEUT-ON QUITTER LA « SÉCU » FRANÇAISE ?

par Michèle & Camille, CGA 13

Différentes sources médiatiques contribuent à diffuser des informations pouvant laisser croire qu'il est aujourd'hui possible de se désaffilier de la Sécurité Sociale au profit d'une assurance privée européenne moins chère et offrant une meilleure couverture. Info ou intox ?

Les détracteurs argumentent que l'affiliation à la Sécurité Sociale du régime obligatoire est contraire au droit européen. Pourtant, saisis par l'Etat, les juges confirment que : *« contrairement aux interprétations et convictions… le monopole de la Sécurité Sociale demeure en France ».*

Ils précisent que *« sont affiliées à un régime obligatoire de sécurité sociale, quel que soit leur lieu de résidence, toutes les personnes qui exercent sur le territoire français une activité professionnelle non salariée – artisans, commerçants, professions libérales, etc. (css art. L III-2-2,1°,b) ».*

> L'affiliation au régime de Sécurité sociale français est obligatoire et une dérogation à cette obligation expose à des sanctions pénales et/ou financières importantes.

En cas de refus d'affiliation ou de désaffiliation à la Sécurité Sociale obligatoire, d'importantes sanctions pénales et financières sont prévues : six mois d'emprisonnement et amende de 15.000 €.

Si vous avez été piégés, sachez que la sécurité sociale des indépendants laisse ouverte la voie à la régularisation. En vous rapprochant spontanément de votre agence locale pour légaliser votre situation, vous pourrez trouver un arrangement plus facilement. n

UNE PROTECTION SOCIALE INSUFFISANTE POUR LES PAMC*

par Michèle & Camille, CGA 13

L'affiliation à la caisse d'assurance maladie permet de bénéficier du remboursement des soins, du versement d'indemnité au titre de la maternité et du versement de prestations en cas de décès. Mais en cas d'arrêt de travail suite à un accident ou à une maladie, le versement d'Indemnités journalières n'est pas prévu. La protection relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles est également exclue.

De faibles indemnités

Pour les médecins, c'est la CARMF[1] - *caisse autonome de retraite des médecins de France* - qui couvre « une incapacité temporaire d'exercer » avec le versement d'Indemnités Journalières à partir, seulement, du 91e jour d'arrêt de travail. Pour un praticien de moins de 62 ans, le montant de l'Indemnités Journalières au taux normal s'élève à 65,93 € pour la classe A, 98,90 € pour la classe B et 131,87 € pour la classe C. Suite à une invalidité totale et définitive, la CARMF peut également allouer une rente dont les montants s'élèvent de 14 959 €/an à 24 931 €/an.

Aussi, médicaux et para-médicaux doivent se prémunir pour couvrir la perte de revenus et le remboursement des frais fixes professionnels qui continuent à devoir être supportés durant un arrêt de travail. Le choix d'une assurance complémentaire s'avère donc indispensable. n

1. Pour les autres professions les caisses de retraites respectives (CARCDSF, CARPIMKO) interviennent selon leurs modalités spécifiques.

* Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés.

LES NOUVELLES…

Commerçants : vous devez éteindre vos enseignes lumineuses durant la nuit

Depuis le 1er juillet 2018, les magasins ont l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses ainsi que les vitrines et/ou les halls d'exposition entre 1h et 6h du matin, s'ils sont situés dans des communes de moins de 800 000 habitants. Au-dessus de 800 000 habitants, c'est le règlement local de publicité (RLP) qui s'applique. Il est établi par le Maire et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette mesure prise dans le prolongement du Grenelle de l'environnement a pour but de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

Droit à l'erreur : ce qui change pour les entreprises

La loi pour « un État au service d'une société de confiance », en vigueur depuis le 11/08/2018, prévoit le droit à la régularisation en cas d'erreur. Ainsi, une personne physique ou morale de bonne foi, ayant commis une erreur pour la première fois, ne sera pas sanctionnée. En cas de contestation, c'est à l'administration de prouver la mauvaise foi ou la fraude de l'usager. Les entreprises qui le souhaitent peuvent désormais demander à être contrôlées et, en cas d'erreur, elles pourront régulariser leur situation dans le cadre de ce « droit à l'erreur ».

Le retrait d'argent liquide : bientôt possible chez un commerçant !

La loi 2018-700 du 03/08/2018 encadre la pratique du cash back qui consiste pour le commerçant à remettre de l'argent liquide au client payant par carte bancaire pour un montant supérieur au bien qu'il vient d'acheter. Par exemple, le client effectue un achat pour 60 €, paie 100 € par carte bancaire et récupère auprès du commerçant 40 € en espèces. Il s'agit seulement d'une possibilité pour le commerçant et non d'une obligation. Quatre conditions doivent être respectées : être commerçant, proposer ce service accessoirement à la vente d'un bien ou d'un service, procurer le service à la demande expresse du client agissant à des fins personnelles, respecter une information préalable du consommateur par affichage. Un décret d'application doit venir préciser le montant minimal de l'achat et le montant maximal d'argent remis en espèces.

Transformation numérique : France Num accompagne les petites entreprises

Grâce à cette plateforme, les entrepreneurs peuvent, depuis le 13/07/2018, s'informer sur les enjeux de la transformation numérique, obtenir une recommandation et consulter des outils et services pour lancer leur transformation numérique, trouver les offres de financement adaptées à leurs besoins, identifier des conseillers de proximité, rechercher des événements et des formations à proximité. *www.francenum.gouv.fr*

Le programme Prévention Pro Indépendants pour les coiffeurs et les garagistes/carrossiers

Depuis septembre 2018 et jusqu'à fin 2019, la Sécurité Sociale des Indépendants propose aux coiffeurs et garagistes indépendants non employeurs, un programme complet de prévention des risques professionnels *(conseils de prévention adaptés, consultation médicale de prévention prise en charge à 100 %, accompagnement personnalisé en cas de difficultés sociales, économiques ou de santé)*. Les entrepreneurs peuvent également prétendre à une aide financière pour l'achat de matériels adaptés pour éviter les postures contraignantes et réduire les risques de troubles musculo-squelettiques L'aide Coiff'Pro est égale à 50 % de l'investissement HT avec un plafond de 5 000 € et l'aide Auto'Pro s'élève à 40 % de l'investissement avec un plafond de 15 000 €. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/07/2019. Rendez-vous sur *www.secu-independants.fr/prevention-pro* n

L'HYDROGÈNE, PÉTROLE DU FUTUR ?

par Gilles Valette

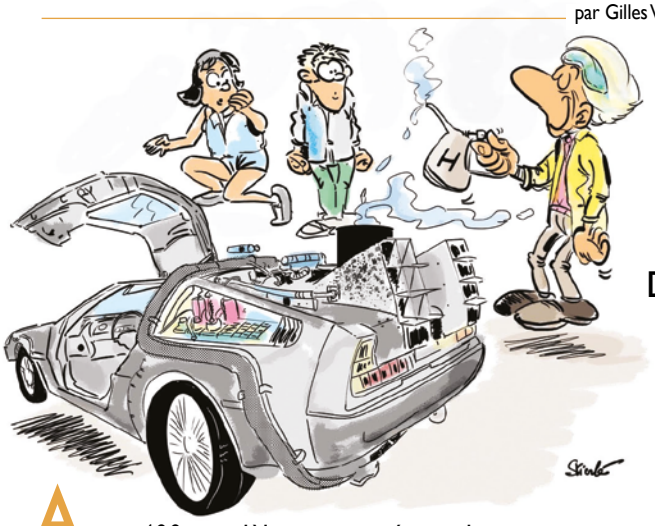

Branle-bas de combat après le rapport alarmiste du GIEC sur le climat : des solutions doivent être envisagées rapidement. Dernièrement, les députés européens ont voté un projet de réduction des émissions de CO^2 de 40 % d'ici à 2030.

Avec 400 modèles annoncés lors du dernier mondial de l'automobile, les ventes de voitures électriques devraient passer la barre des 25 millions en 2025, soit 22,4 % des ventes mondiales d'automobiles. Néanmoins, les limites et contraintes de cette énergie sont nombreuses : pénurie de lithium pour la fabrication de batteries, nécessité d'augmenter fortement la production électrique, bilan carbone, temps de recharge, recyclage des batteries et surtout autonomie.

Des équipes de chercheurs étudient actuellement une autre voie de production : créer de l'hydrogène en combinant des déchets plastiques, des microbes et de la lumière...

Et si la voiture à hydrogène était le véritable véhicule propre de demain ? Là aussi, la réponse ne peut pas être aussi catégorique. Si l'utilisation de ce gaz est écologique (le moteur ne rejette que de l'eau pure), la production d'hydrogène n'est pas une tâche simple et encore moins écologique pour l'instant. Il existe 3 façons de produire ce gaz : reformage du gaz naturel par de la vapeur d'eau surchauffée (la plus couramment utilisée) ; procédé de gazéification du charbon de bois brûlé dans un réacteur, ou par électrolyse de l'eau (H2O). Ce dernier procédé est intéressant car il permet d'obtenir assez facilement un hydrogène pur. Mais il est loin d'être économiquement rentable.

Un plan de 100 millions d'euros a été annoncé pour aider au déploiement de cette technologie avec plus de 500 stations prévues à horizon 2028 (contre 20 aujourd'hui), 5 000 véhicules utilitaires légers, 200 véhicules lourds et des véhicules de tourisme sont déjà en circulation. Forte de ce constat, Symbio, une entreprise française, propose une nouvelle technologie : elle greffe son générateur de courant à hydrogène sur les voitures électriques pour prolonger leur autonomie. Mais le principal ennemi de la voiture à hydrogène reste son prix. Il varie de 60 à 80 000 €, donc peu accessible pour la majorité des particuliers.

Autre débouché, le premier train à hydrogène vient d'entrer en exploitation en Allemagne. Il pourrait être la solution d'avenir pour remplacer les anciennes locomotives diesel. La moitié du réseau français n'est pas électrifié et donc potentiellement éligible. Passer à l'hydrogène coûterait quatre fois moins cher que l'électrification de ces lignes.

Enfin, l'hydrogène et la pile à combustible pourraient permettre de résoudre le problème du « stockage de l'électricité ». Une centrale électrique en Guyane associant solaire et stockage hydrogène doit être mise en service à l'automne 2020. Sa technologie permettra de lisser l'intermittence du solaire en produisant de l'hydrogène sous pression : quand la centrale solaire génère plus d'électricité que les besoins, le surplus est utilisé pour produire de l'hydrogène par électrolyse. Ce gaz, qui, contrairement à l'électricité, peut être stocké sera alors utilisé pour produire de l'électricité lors des pics de consommation.

La loi de finances augmente le plafond de déduction fiscale de l'amortissement des véhicules de tourisme les moins polluants et, à l'inverse, le diminue pour les véhicules les plus polluants. Les montants déductibles varient de 30 000 € à 9 900 € pour des taux d'émission < 20 g à > 155 g (130 g à partir de 2021).

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

REVENUS DES INDÉPENDANTS OU AGRICULTEURS

Avec le prélèvement à la source, les indépendants paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la déclaration de revenus et prélevés mensuellement ou trimestriellement. Les acomptes mensuels seront donc désormais étalés sur douze mois.

PRINTEMPS 2018 : JE DÉCLARE MES REVENUS

Au printemps 2018, j'ai déclaré mes revenus 2017. Si je déclare en ligne, je dispose de mon taux de prélèvement et du montant de mes acomptes. Je peux opter pour un paiement trimestriel et non mensuel.

ÉTÉ 2018 : JE REÇOIS MON AVIS D'IMPÔT

Mise à disposition de l'avis d'impôt 2017 avec mon taux de prélèvement et le montant de mes acomptes. Si j'ai déposé une déclaration de revenus papier, je peux opter pour un paiement trimestriel.

AUTOMNE 2018 : OPTION POUR LA TRIMESTRIALISATION DES ACOMPTES

Mon option vaudra pour l'ensemble de l'année 2019. Je peux opter jusqu'à début décembre 2018.

JANVIER – FÉVRIER 2019 : LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EST APPLIQUÉ

Les indépendants (titulaires de bénéfices industriels et commerciaux BIC, de bénéfices non commerciaux BNC ou de bénéfices agricoles BA) paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la dernière situation connue des services fiscaux et prélevés mensuellement ou trimestriellement. À revenus stables, ces acomptes correspondront donc aux prélèvements actuellement à leur charge, sous réserve, pour les acomptes mensuels, d'un étalement sur douze mois et non sur dix. Surtout, ils correspondront à l'impôt de l'année en cours, et non de l'année précédente.

Les agriculteurs ayant opté pour l'imposition de leurs revenus selon la moyenne triennale auront des acomptes calculés sur la base de la moyenne des trois derniers exercices connus.

Ces acomptes feront l'objet d'un prélèvement bancaire, dans un souci de simplicité pour les contribuables. Ils seront prélevés à compter du 15 janvier ou du 15 février si j'ai opté pour un prélèvement trimestriel.

Les indépendants non résidents verront leurs revenus d'activité BIC, BNC, BA soumis à des acomptes contemporains selon le même dispositif que pour les résidents.

Les indépendants percevant des droits d'auteur, quelle que soit la catégorie d'imposition (BNC ou Traitements et salaires), ne sont pas soumis à une retenue à la source par le verseur de revenus et font dès lors l'objet d'un prélèvement d'acomptes contemporains par la DGFiP directement.

AVRIL – JUIN 2019 : JE DÉCLARE MES REVENUS

Une déclaration de revenus restera nécessaire chaque année pour faire le bilan de l'ensemble des revenus et prendre en compte des réductions ou des crédits d'impôts.

Je disposerai de mes nouveaux taux de prélèvements et montants d'acomptes applicables en septembre.

À TOUT MOMENT SI JE CHANGE DE SITUATION

En cas de variation importante des revenus, les acomptes pourront être actualisés à l'initiative du contribuable en cours d'année, dans les mêmes conditions que le prélèvement à la source applicable aux salaires. Le site impots.gouv.fr permettra à chaque contribuable de simuler la possibilité de modulation et d'en valider la demande auprès de l'administration fiscale.

Ainsi, par exemple, en cas de chute des cours des produits agricoles, ou de perte d'un gros client par un architecte, les indépendants verront leur impôt s'ajuster plus tôt que dans le dispositif actuel.

Cette même possibilité de modulation est également ouverte en cas de changement du quotient familial, par exemple la naissance d'un enfant.

source : service-public.fr

Les chiffres clés AU 30 SEPTEMBRE 2018

SMIC HORAIRE : 9,88 € au 1er janvier 2018

MINIMUM GARANTI : 3,57 € depuis le 1er janvier 2018

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 498,47 €. 39 heures hebdomadaires = 1 712,58 € avec majoration de 25 % et 1 686,85 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 311 €/mois, 182 €/jour, 39 732 € pour 2018

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : – 0,3609 % en septembre 2018 , moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en août 2018, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 2,3 %

INTÉRÊT LÉGAL 2e SEMESTRE 2018 : pour les particuliers 3,60 %, pour les professionnels 0,88 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,10 €, dans les locaux (paniers) = 6,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,60 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2018 (pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 66,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 49,40 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
2018	1 671	1 699		
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1632	1 614	1 608	1 629
2014	1648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
sur 1 an		+ 2,10 %		
sur 3 ans		+ 5,27 %		
sur 9 ans		+ 13,42 %		

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1er janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
3e trimestre 2018	128,45	+ 1,57
2e trimestre 2018	127,77	+ 1,25
1er trimestre 2018	127,22	+ 1,05
4e trimestre 2017	126,82	+ 1,05
3e trimestre 2017	126,46	+ 0,90
2e trimestre 2017	126,19	+ 0,75
1er trimestre 2017	125,90	+ 0,51
4e trimestre 2016	125,50	+ 0,18
3e trimestre 2016	125,33	+ 0,06
2e trimestre 2016	125,26	0,00

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2017 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D <=5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,543	(D x 0,305) + 1 188 €	D x 0,364
6 CV	D x 0,568	(D x 0,320) + 1 244 €	D x 0,382
7 CV	D x 0,595	(D x 0,337) + 1 288 €	D x 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : ***www.gouv.fr***

Réduction Fillon en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : C = (T/0,6) x [(1,6 x smic annuel / rémunération annuelle brute) – 1]

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond T = 0,2814 *(< à 20 salariés)*

FNAL à 0,50 % sur brut total T = 0,2854 *(≥ 20 salariés)*

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2018, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 482,00 €.

LITTLE BIG SMARTIEN !

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant

« *Le Smartien intelligent et connecté… habitant de la planète intelligente… habitat intelligent, ville intelligente où l'individu ne serait plus qu'un composant de la mégamachine… »*

Gudule sortit la tête du périodique où il était plongé. Désespéré. Découragé : comment pourrait-il devenir ce monstre intelligent et connecté que le monde semble vouloir faire de lui. Et pas seulement de lui, de toutes celles et ceux qui n'oseraient pas penser. De fait, « smart », en langage de consommateur branché, ça ne veut pas dire voiture, ça signifie « intelligent ». Non, vous ne rêvez pas, c'est juste un cauchemar. Fini le « home, sweet home », place au « smart home, smart city », et ça pourrait ne pas être drôle tous les jours.

« D'ici 2050, 80 % de la population mondiale vivra dans des mégapoles au fonctionnement automatisé… »

Non,le big data n'aura pas ma peau, pensa très fort Gudule, qui décida aussitôt de convertir ses économies en or : l'instinct du migrant forcé de partir en courant.

Non, les algorithmes n'auront pas sa peau ! Jamais ils ne décideront à sa place.

Nous avons mis la main sur le document exceptionnel où notre héros narre sa visite chez le marchand d'or. Nous vous le livrons ci-dessous, brut :

« Vu de dehors, c'est comme une boutique de frites au bord d'un trottoir. »

À l'intérieur, je me retrouve dans le grouillement d'une gare indienne. Les guichets sont mélangés et, sur la gauche, une porte marquée « or ».

Enfin, vautré sur le bon guichet, je déceptionne (sic) comme jamais. J'ai posé dans la boîte à coulisses – *tout ça semble extrêmement sécurisé (une vraie station service)* – des vrais billets, un chèque de banque, la preuve que je suis bien moi.

Et de l'autre côté de la vitre à l'épreuve des balles, un type en jean et tee-shirt compte des boutons de culotte plats et dorés, qui font encore moins sérieux que les pièces en chocolat de mon enfance.

C'est simple : je serais un détrousseur de parking, je verrais ça que je giflerais ma victime en lui demandant si elle se moque de moi.

En plus, vu le cours de la matière concernée, mes billets et chèques doivent peser plus lourd que la camelote qu'on s'apprête à me refiler en échange.

Mais le pire, c'est le « sachet scellé » : un sac de congélation soudé à chaud comme dans une teinturerie.

Jamais de ma vie je n'avais encore acheté de ce truc-là. La déception est à la hauteur de la durée d'attente. Même un parcmètre ou une consigne de gare ne voudrait pas de ce qu'on me donne à emporter.

Si au moins c'était de l'or « bio » et « équitable », récolté par des mineurs majeurs correctement payés, sans utiliser de mercure, et des sachets issus de maïs de culture raisonnée sinon raisonnable !

On ne devrait pas jouer avec ses souvenirs ou ses images d'enfance. L'or, pour moi, restera décidément toujours ce truc brillant et jaune avec du chocolat dedans, qui demandait patience.

Vu & revue de presse

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. **CCGA16** Angoulême. **OMGA74** Annecy. **OGAAGS** Arles. **OMGAY** Auxerre. **CGA2B** Borgo. **CGAS** Challes-les-Eaux. **OMGA CENTREXPERT** Chartres. **AMAPROGES** Déols. **CEDAGE DA** Guilherand-Granges. **ACGA52** Langres. **ATOUT OMGA** Laon. **OGA13** Marseille. **OMGAAL** Millau. **CGA06** Nice. **AMAPL-CGA30** Nîmes. **CGAIB** Brest/Fougères/Rennes. **ARCOLIB** Rennes/Vannes. **CGA CENTRE FRANCE** St-Amand-Montrond. **CGAIAM** Agneaux/St-Lô. **CGACTION** St-Malo. **OMEGA²** Pau/St-Paul-lès-Dax. **ADEG** Seyssinet-Pariset. **CGAAS** Sisteron.

Le **CGA74** est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

SOUS LA COUETTE ET LES ÉTOILES

Un matelas de qualité, le confort d'un hôtel, et… la voûte céleste à portée de main, sans toit ni mur : c'est l'offre créée par les jumeaux Frank et Patrik Riklin, dans la région d'Appenzell en Suisse. Ce concept de chambre en pleine nature, simplement composée d'un lit face à la montagne, a été repris dans la circonscription de Toggenburg et affiche déjà complet pour les mois à venir.

Creapills, 02/08/2018

DU CAFÉ DANS UNE TASSE EN CAFÉ

Depuis 2015, l'entreprise allemande Kaffeeform crée et commercialise des soucoupes et des tasses à café 100 % biodégradables, principalement composées… de café. Ou plutôt de marc de café, le résidu issu de son infusion. Composée de copeaux de bois, de colle naturelle et de marc de café, cette vaisselle est réutilisable et peut même trouver sa place dans un lave-vaisselle.

Positivr.com, 30/06/2018

UN REGARD NEUF SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

Profitant des nouvelles technologies d'analyse (scan des bâtiments au laser, thermoluminescence), les architectes, les archéologues et les historiens de l'art ont lancé une grande étude sur le Mont-Saint-Michel, la première depuis les années 1910. Conclusion : les chronologies précises de construction ont été posées, et des espaces depuis longtemps cherchés ont pu être situés.

Sciences et Vie, 30/06/2018

UN EXPATRIÉ POUR QUELQUES HEURES ?

Besoin d'un coup de pouce à l'étranger pour une demi-journée ou quelques jours ? La plateforme Oohee, lancée en mars 2018, met en relation des entreprises ayant besoin d'un coup de pouce à l'international avec des expatriés francophones, pour des missions ponctuelles. Les équipes de Oohee se chargent de présélectionner des profils adaptés aux demandes des entreprises, et facturent 300 euros cette mise en relation.

Influencia, 28/08/2018

JUPITER ET SES PÔLES

La sonde Juno a permis de découvrir que la planète Jupiter disposait non pas de 2 pôles magnétiques comme ce à quoi nous sommes habitués sur Terre, mais de 3 : 1 au niveau de chacun des 2 hémisphères Nord et Sud, et un troisième au niveau de l'axe de rotation. Les scientifiques émettent 2 hypothèses : ou bien la planète a été prise en flagrant délit d'inversion magnétique, ou bien des courants électriques inattendus se formeraient au cœur de la planète du fait de sa composition.

Space Weather, 06/09/2018

LES VOITURES ÉLECTRIQUES DE KALACHNIKOV

Fusils d'assaut, drones, yachts… Et maintenant, voitures électriques. Kalachnikov se renouvelle et a présenté lors d'un forum militaire le prototype d'un véhicule électrique, bleu ciel, aux pièces inspirées de l'époque communiste. S'inscrivant dans la volonté du groupe d'aller sur de nouveaux marchés, la commercialisation en grande série de ce produit n'est, cela dit, pas assurée.

Le Monde, 30/08/2018

VOTRE ACGA 52 VOUS INFORME…

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le lundi 15 octobre 2018, l'Association et Centre de Gestion Agréés de la Haute-Marne a tenu son Assemblée Générale au Complexe Culturel de Nogent sous la Présidence de Christelle DESCHARMES.

Les thèmes suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La formation :** la Présidente a rappelé les formations organisées chaque année et a invité les adhérents à participer davantage d'autant que ces formations sont gratuites.
- **Réforme des OGA :** dans le cadre de la réforme des OGA, la Présidente a rappelé dans les grandes lignes l'examen périodique des pièces justificatives.
- **Situation des adhésions :** la tendance baissière des années précédentes s'est inversée en 2017 avec un gain de 31 adhérents. Au 31 décembre 2017, le nombre net d'adhérents s'élevait à 1456 contre 1425 un an plus tôt.
- **Comptes de l'exercice 2017/2018 :** malgré l'arrivée des nouvelles missions, notre association a maintenu l'équilibre comptable et financier avec un résultat bénéficiaire de 11 402 €. Les rapports d'activité et financier on été approuvés à l'unanimité.
- **Renouvellement des administrateurs membres adhérents :** les sept candidats qui se présentaient pour pourvoir les sept postes ont été élus à l'unanimité, à savoir :

M^me^ DAUTREPPE Sandra, *Infirmière à Rolampont*

M^me^ DESCHARMES Christelle, *Huissier de Justice à Langres*

M^me^ PELLETIER Florence, *Viticultrice à Coiffy*

M. CHATEAU Jean-Michel, *Avocat à Chaumont*

M. DOMPROBST Hervé, *Activité de Téléphonie à Chaumont*

M. FONTY François, *Boulanger à Saints-Geosmes*

M. RICHARD Jacky, *Commerce de Boissons à Chameroy*

À la suite de cette assemblée, environ 150 participants ont été conviés à un cocktail dînatoire et au spectacle de Thierry GARCIA, humoriste et imitateur.

La Présidente,
les membres du Conseil d'Administration,
le directeur et les collaborateurs de l'ACGA52
vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs Meilleurs Vœux
pour la nouvelle année 2019.

OGA informations

ACGA 52
ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS DE LA HAUTE-MARNE

ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉ
DE LA HAUTE-MARNE
30 avenue Turenne - BP 58 - 52205 Langres Cedex
téléphone 03 25 87 22 28
e.mail *contact@acga52.com* . internet *www.acga52.com*